

11 mar 2014 -14:30

## Des produits de blanchiment de la peau illégaux toujours présents sur le marché belge

Près de 60% des produits cosmétiques de blanchiment de la peau saisis contiennent un ou plusieurs composants illégaux. C'est la conclusion d'une étude menée par le WIV-ISP et la VUB sur les composants interdits dans les produits cosmétiques blanchissants.

### Produits de blanchiment de la peau

Parfois utilisés par des personnes à la peau claire pour unifier le teint ou atténuer les taches de vieillesse, les produits blanchissants sont aussi souvent employés par les populations d'origine africaine et asiatique pour réduire l'intensité de leur teint.

### Cosmétiques blanchissants légaux et illégaux

« Une nouvelle méthode d'analyse permet une meilleure détection des composants légaux et illégaux présents dans les cosmétiques blanchissants suspects », explique le Dr Éric Deconinck, expert au sein du service Médicaments de l'Institut Scientifique de Santé Publique (WIV-ISP). « Grâce à cette nouvelle méthode, il est possible de détecter différents produits dangereux dans les cosmétiques comme les crèmes, les gels, les huiles et les savons », poursuit-il. Or, l'analyse a démontré que les produits blanchissants contenaient souvent des composants illégaux. Par conséquent, ces produits sont, non seulement, illégaux eux-mêmes, mais représentent également un danger pour la santé du consommateur.

### 60 % des produits incriminés

Afin d'étudier la problématique et le danger des cosmétiques contrefaits, 163 produits cosmétiques de blanchiment de la peau suspects ont été saisis par les douanes et par le service d'inspection du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. L'analyse de ces produits par l'Institut Scientifique de Santé Publique (WIV-ISP) et la Vrije Universiteit Brussel (VUB) a mis en avant que deux produits sur trois contenaient un ou plusieurs composants blanchissants illégaux. « Les composants illégaux peuvent entraîner de graves effets secondaires\* et représentent donc un danger pour le consommateur », indique le Dr Deconinck.

### La lutte se poursuit

« Il existe un risque que vous achetiez des cosmétiques illégaux sans même le savoir. Les composants illégaux ne sont en effet pas toujours mentionnés sur l'emballage. Si vous souhaitez acheter des produits blanchissants, il est donc préférable que vous vous rendiez chez votre pharmacien ou chez un distributeur agréé. Vous pourrez alors bénéficier d'un accompagnement médical adéquat et vous serez certain de la composition du produit », explique le Dr Deconinck. Plusieurs organisations poursuivent leurs efforts dans la lutte contre la distribution de produits cosmétiques illégaux.\*\* Les organisations actives dans la santé s'efforcent d'informer le consommateur et la population et de les sensibiliser à cette problématique. Outre la portée informative, l'objectif est donc aussi d'éveiller la vigilance de la population lors de l'achat de ces produits par des canaux non réguliers, comme internet.

## Personne de contact

Dr Apr. Eric Deconinck  
Expert service Médicaments du WIV-ISP  
02/642.54.20

---

## Informations générales complémentaires

---

### \* Effets secondaires des cosmétiques illégaux de blanchiment de la peau

Il ne faut pas sous-estimer les effets secondaires des produits blanchissants illégaux. Ces cosmétiques contrefaits contiennent souvent des ingrédients qui peuvent exclusivement être utilisés comme médicaments et les effets indésirables sont souvent seulement remarqués tardivement. L'enquête a mis en avant que les corticoïdes et l'hydroquinone\*\*\* étaient les deux substances dangereuses le plus souvent retrouvées. Dans le cadre d'un traitement médical, l'emploi de produits blanchissants est limité à la plus courte durée possible. L'utilisation sans suivi médical de cosmétiques contenant des composants illégaux peut provoquer, d'une part, des problèmes d'ordre esthétique, comme des zébrures, des tâches de pigmentation, des irritations cutanées, des inflammations, une hypersensibilité et une diminution de l'élasticité de la peau, et d'autre part, des problèmes d'ordre médical, comme des brûlures, des déséquilibres hormonaux, des allergies, un risque de malformation du fœtus lors d'une grossesse et même des lésions rénales.

### \*\* Approche dans un contexte international

En général, on considère que les cosmétiques illégaux arrivent sur le marché européen de la même manière que les médicaments contrefaits. Le transport sur le marché européen est stimulé par les immigrés qui recherchent dans leur pays d'accueil les produits qu'ils utilisaient dans leur pays d'origine. À l'échelle européenne, des efforts sont également déployés en vue de limiter le problème. « RAPEX » est un système d'alarme mis en place pour les produits de consommation qui constituent un risque pour la santé et la sécurité du consommateur. Le système vise à dresser un aperçu de tous les produits de consommation illégaux présents sur le marché européen. Grâce à RAPEX, des mesures peuvent être prises, de manière efficace, pour faire en sorte que ces produits illégaux n'arrivent pas sur le marché ou que leur consommation soit limitée.

### \*\*\* Terminologie:

- Corticoïdes : variantes chimiques d'une hormone naturelle qui inhibe différentes réactions corporelles survenant en cas d'inflammation ou d'infection.
- Hydroquinone : produit présent dans les crèmes uniquement délivrées sous prescription médicale. La substance active provoque une dépigmentation de la couche supérieure de la peau. Cette substance provoque différents effets secondaires et est dangereuse chez la femme enceinte.

## Le WIV-ISP et les produits blanchissants illégaux

L'Institut Scientifique de Santé Publique (WIV-ISP) contribue aussi à la détection de composants illégaux dans les cosmétiques. Le WIV-ISP a réalisé ce projet de doctorat en collaboration avec le SPF Santé

publique et l'Université libre de Bruxelles (VUB), entre autres. En réalisant des études de marché ciblées et en affinant les méthodes d'analyse, nous sommes de mieux en mieux à même d'identifier les conséquences de l'utilisation de ces composants illégaux présents dans les produits cosmétiques.

Sciensano  
Rue Juliette Wytsman 14  
1050 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 642 51 11  
<https://www.sciensano.be>

Wesley Van Dessel  
Chef de la Coordination scientifique &  
Communication  
+32 2 642 54 20  
[wesley.vandessel@sciensano.be](mailto:wesley.vandessel@sciensano.be)